



L'Espace Politique

Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique

35 | 2018-2

Appréhender des « situations autoritaires », lectures croisées à partir du Cameroun et de l'Éthiopie

Entre mobilisation et participation : Zones grises et plantations sucrières en Éthiopie

Grey Zones and Sugar Plantations in Rural Ethiopia, between Mobilisation and Participation

Emanuele Fantini et Sabine Planel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4990>

DOI : 10.4000/espacepolitique.4990

ISSN : 1958-5500

Éditeur

Université de Reims Champagne-Ardenne

Ce document vous est offert par Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Référence électronique

Emanuele Fantini et Sabine Planel, « Entre mobilisation et participation : Zones grises et plantations sucrières en Éthiopie », *L'Espace Politique* [En ligne], 35 | 2018-2, mis en ligne le 26 octobre 2018, consulté le 13 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/4990> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.4990

Ce document a été généré automatiquement le 13 novembre 2018.



Les contenus de *L'Espace politique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

Entre mobilisation et participation : Zones grises et plantations sucrières en Ethiopie

Grey Zones and Sugar Plantations in Rural Ethiopia, between Mobilisation and Participation

Emanuele Fantini et Sabine Planel

Introduction

- 1 Les projets de grande infrastructure constituent aujourd'hui en Éthiopie le fer de lance d'un nouvel agenda politique qualifié de développemental. Présenté comme un renouveau politique, il associe un projet de transition économique marqué par l'essor du secteur industriel et particulièrement agro-industriel à une ambition géopolitique d'affirmation de puissance régionale et à un projet d'inclusion politique opéré par un encadrement des populations par le Parti (Vaughan, 2015). Mis en scène à grand renfort de propagande, ces projets légitiment le gouvernement et matérialisent le pouvoir d'État ; ses promesses, ses pratiques, ses hommes... Leur caractère novateur interroge tant ils reproduisent les formes connues de la domination d'État : les pratiques étatiques, bureaucratisées, d'un assujettissement des sociétés locales (Planel 2014, Villanucci et Fantini 2016) mais également les formes d'adaptation ou de contournement de la contrainte développées par ces mêmes sociétés (Emenegger et al., 2011). Ils donnent à voir la complexité et la plasticité du jeu politique et social qui caractérise le fait autoritaire – et plus encore l'imbrication entre les deux registres. (Geisser, 2008)
- 2 L'horizon politique du *Democratic Developmental State* qui se révèle dans ces projets de grande infrastructure ne cherche pas à justifier ou à masquer une « charge autoritaire » transitoire. Au contraire, il pense un mode de gouvernement démocratique et développemental à la fois, dont le caractère démocratique repose sur la participation et la mobilisation massives des populations (Segers et al 2008, Vaughan, 2015, Villanucci et

Fantini 2016). Cet article interroge donc les conditions de mises en œuvre d'une démocratie développementale. Il ne fait pas de doute que l'inclusion dans les structures d'encadrement du Parti nourrit une domination d'État. Il est évident également que cette domination d'État ne repose pas exclusivement sur une mécanique autoritaire imposée par un État plus ou moins centralisé et bureaucratisé mais qu'il intègre également des formes de servitudes volontaires, d'autoritarisme des dominés, de *petty garden resistances*¹ et d'intérêts divers à collaborer. C'est sur ce dernier point que cet article veut contribuer afin de mieux saisir la diversité des jeux qui régulent le fait autoritaire.

- 3 Attentif à la matérialité du politique, cet article observe le fait autoritaire depuis des constructions spatiales, en considérant que la polygénie de l'espace géographique, son caractère composite, physique et politico-social à la fois, révèle particulièrement la plasticité du fait autoritaire. Formation de l'État, spatialisation voire territorialisation des opérations de développement, transformation des usages et des valeurs économiques et sociales de l'espace façonnent les projets de grande infrastructure et a fortiori les plantations sucrières. Nous proposerons ainsi une lecture croisée de deux plantations sucrières situées dans les régions périphériques de l'Afar, à l'est, et de l'Amhara/Benishangul-Gumuz, à l'ouest du pays.
- 4 Par leur ampleur, et bien souvent par leurs fonctionnalités nouvelles, les plantations agro-industrielles entraînent une transformation radicale de leur environnements locaux, qu'il s'agisse des paysages ou des milieux sociaux (Harvey, 2003). Ces changements offrent de nouvelles opportunités pour différentes catégories d'acteurs et dessinent de nouvelles asymétries politiques. Cet article ne cherche pas à mettre l'accent sur la mécanique de l'assujettissement, sur les vecteurs de la capture politique, ou du contrôle des ressources mais à l'inverse sur les formes de la subjectivation (notamment entrepreneuriale), sur les effets d'opportunités politiques permis par la transformation des rapports économiques et sociaux – à défaut des rapports politiques. En bref, il ne s'agira pas d'observer les formes locales et discrètes de la résistance des populations touchées par le projet de développement mais de comprendre les transformations à l'œuvre et les nouveaux intérêts à collaborer de certains acteurs. Il s'agira ainsi de voir à quel point les projets sucriers sont au cœur de l'État (Bayart, 2006), comment ils peuvent constituer des espaces de médiations, de collaborations et d'assimilations réciproques des petites notabilités locales.
- 5 Pour ce faire, nous exposerons des résultats d'enquêtes ethnographiques, associant l'observation directe à la conduite d'entretiens et partagerons les conclusions de deux études afin d'engager un point de vue comparé entre deux projets, celui du Tana-Beles, situé entre les régions Amhara et Benishangul-Gumuz et le projet Tendaho, en région Afar. Du fait de l'autoritarisme du régime et de la pratique de la censure, l'accès à ces espaces de projet fut partiel. Emanuele Fantini a conduit des recherches sur le projet Tana-Beles en octobre 2015 et février 2016. Ses observations et analyses concernent ainsi une phase spécifique de la mise en place du projet car il ne lui a pas été possible de suivre l'évolution du projet après février 2016². Sabine Planel a réalisé un travail de terrain autour de la plantation de Tendaho, particulièrement dans ses zones en cours d'intégration au projet, en février 2012 et février 2016. Pour les mêmes raisons, le travail n'a pu se dérouler au cœur des espaces de plantation, faute d'avoir pu obtenir des autorisations de recherche par *l'Ethiopian Sugar Corporation*, l'entreprise para-publique gestionnaire du projet³.

- 6 Ce double point de vue nous permettra d'identifier les spécificités des trajectoires de chaque projet liées à l'historicité propre des deux territoires mais également les points communs pouvant être généralisés à l'ensemble du pays : stratification sociale, pluralité d'intérêt, incluant ceux à collaborer avec le *Developmental State*, mais également les obstacles liés à la redistribution des revenus du développement par l'élite nationale, et donc les limites de la légitimité politique du modèle du *Developmental State*, y compris au sein des élites ou parmi les 'investisseurs' mobilisés pour le développement.

Les grands projets de développement comme espaces autoritaires

- 7 La politisation du développement est courante sur le continent africain et bien étudiée, qu'elle concerne la captation de l'aide internationale ou qu'elle organise l'exploitation des ressources locales, des logiques de redistribution inégalitaires, néopatrimoniales ou clientélistes sont régulièrement observées. Souvent permises par des ingénieries de projets visant à supplanter les élites traditionnelles et/ou le pouvoir d'État (Ferguson 2015), elles produisent une dépolitisation apparente et puisent leur légitimité dans des registres techniques présentés comme a politiques (Ferguson 1994).
- 8 En Éthiopie, inversement, l'action développementale s'inscrit dans un registre très politique (Fantini et Puddu 2016). Elle est, avant tout, principalement pilotée et mise en œuvre par la puissance publique et se réfère, avant la fin des années 2000, au modèle de la *Revolutionary Democracy* (Bach, 2011) ou plus récemment à celui du *Democratic Developmental State* (Meheret Ayenew, 2014, Planel et Bridonneau, 2015). Le développement économique est pensé comme un acte politique. De même, les bienfaits escomptés du développement doivent garantir la stabilité et la légitimité d'une coalition politique au pouvoir depuis 1991, le Parti hégémonique de l'*Ethiopian People Revolutionary Democratic Front* (EPRDF). De ce point de vue, les projets de grande infrastructure et particulièrement les barrages hydro-électriques sont régulièrement cités en exemples.
- 9 Ensuite, sa mise en œuvre permet la mobilisation des populations. Une participation/mobilisation directement orientée par les objectifs militants du Parti qui planifient et réalisent ainsi une augmentation régulière de ses adhérents (Vaughan, 2015). Mais l'affiliation au Parti ne se mesure pas en Éthiopie à la simple possession d'une carte d'adhérent, bien au contraire elle constitue une réalité politico-sociale plus subtile qui s'opère par une mobilisation continue, souvent routinisée, des populations par l'action publique développementale laquelle vise à s'assurer *in fine* du soutien des Ethiopiens au Parti. La démocratie est alors comprise dans une acceptation très restreinte comme la participation des masses aux actions développementales – en un mot, à l'action publique (Segers, et al 2008). Elle s'exerce alors paradoxalement avec des niveaux de contrainte variables, plus ou moins incorporés et produit des formes et de degrés de consentement très changeants⁴.
- 10 Enfin cette politisation de l'action publique est consubstantielle de la formation de l'État contemporain. Par la planification des politiques publiques, souvent très centralisée au niveau fédéral du gouvernement voire dans des cercles d'influence plus restreint ; par les réformes institutionnelles nombreuses qui accompagnent la mise en œuvre de ces projets, et par la transformation matérielle des espaces et la réorganisation des territoires, l'État entreprend une véritable entreprise de *State building*. De même, par la

mise en œuvre de ses projets, par leur bureaucratisation, et par la structuration du contact État/société le pouvoir d'État s'exerce et se façonne (*Berman and Lonsdale 1992*). Comme l'expriment E. Fantini et al (2018), cette dialectique du pouvoir d'État se révèle particulièrement dans les projets de grande infrastructure qui expriment tout autant le contrôle étatique sur la population et le territoire, que ses limites.

- 11 Cette posture politico-développementale constitue un véritable *encadrement* (Clapham, 2002) des populations. Il est permis par l'extension continue d'un dispositif étatique principalement du fait de la décentralisation et para-étatique du fait de la démultiplication de cellules à l'interface de l'État-Parti et de la société civile, lesquelles encadrent la mobilisation de groupes spécifiques ; les jeunes, les femmes, les paysans, etc. Au niveau local, l'encadrement des sociétés est ainsi très poussé - et très politisé-, il s'organise autour de différentes cellules et comités dont les plus hybrides constituent les groupes de développement (Lefort, 2010). Toutefois l'extension et la qualité du dispositif développemental sont inégales. Très présent et très efficace dans les régions centrales, le gouvernement quotidien des populations peut être un peu relâché dans les régions périphériques. La capacité de l'État à collecter la taxe foncière varie ainsi selon un gradient centre/périphérie très net. A l'inverse, les espaces de projet, qu'il s'agisse de périmètres bien délimités ou de zones d'intervention plus vagues - et souvent plus vastes -, offrent des degrés de contrôle plus importants. En Éthiopie, cette présence de l'État dans le projet développemental est conforme au schéma développé par James Scott (1998) et entretient des affinités fortes avec un exercice autoritaire du pouvoir, comme l'ont analysé J. Mosley et E. Watson (2016). Il s'agit des espaces concernés par la mise en place de barrages, ou de politiques de déplacement des populations/libération des terres dans le cadre des politiques de sécurisation foncière à destination des producteurs agricoles (petits et grands) ou des accaparements fonciers à destination des entrepreneurs (nationaux ou étrangers).
- 12 En plus d'un projet politico-territorial, le développement constitue un projet national. Il se confond également avec la construction d'un espace national plus ou moins marquée par une hégémonie abyssine, celle des civilisations des hautes terres chrétiennes. La présence de grands projets de développement aux marges du pays a ainsi été analysée comme une dynamique de cohésion d'un espace national, comme un vecteur majeur d'intégration de ces espaces périphériques (Markakis, 2011).
- 13 Par ailleurs, la forme du projet accentue cette politisation du développement (Olivier de Sardan, 1995). Ces espaces soustraits aux régulations politiques locales, étatiques ou coutumières ; toujours libérés de leurs habitants ; radicalement transformés et dédiés à des systèmes économiques qui transforment notamment les rapports de travail par la promotion du salariat agricole⁵ constituent bien des faits autoritaires. A la fois moments et contextes d'un exercice du pouvoir centralisé et dérogatoire, les projets sucriers constituent également des espaces autoritaires (Planel, 2015a). Par leur spatialisation, et la transformation radicale des paysages qu'ils provoquent, ils incarnent et matérialisent la puissance du pouvoir d'État (Scott 1998). Par leur orientation économique comme par leur mode de gestion, ils témoignent d'une situation thermidorienne (Bayart 2008, Chinigó et Fantini 2015), ou les élites postrévolutionnaires tentent d'insérer le pays dans l'économie monde à la faveur d'une réforme néolibérale coexistant plus ou moins bien avec la promotion du *Developmental State*. A l'instar des autres projets de grande infrastructure et particulièrement de grand hydraulique actuellement mis en place par le gouvernement éthiopien - et par ses élites -, les projets sucriers constituent bien une

forme archétypale d'un réaménagement autoritaire de l'espace marqué par un exercice plus ou moins continu de la contrainte étatique. En aucun cas cependant ils ne produisent des réalités sociales, économiques ou même politiques tranchées, nettes et contrastées. Au contraire les dichotomies analytiques rigides État/société ; centre/périphéries ; public/privé ; État/Parti s'estompent et donnent à voir des enchevêtrements multiples. Leur mise en œuvre abrupte, parfois violente, n'interdit pas bien au contraire des logiques ascensionnelles ; un désir de normalité produisant le consentement et la mobilisation d'acteurs diverses dans la réalisation du projet (Hibou, 2011).

- 14 Ils constituent ainsi de véritables zones grises constituées par les enchevêtrements variables de logiques contradictoires. A la fois pensée comme aire spatiale et comme milieu social, la notion de zone grise se réfère aux pratiques et régulations diverses qui organisent le fait autoritaire. Selon Gaïdz Minassian (2011), une « zone grise est un espace - avec ou sans clôture - de dérégulation sociale, de nature politique (autodétermination, séparatisme) ou socio-économique (espaces de criminalité, espaces désocialisés..), de taille variable - de la poche à la province -, essentiellement terrestre et dépendant d'un État souverain dont les institutions centrales ne parviennent pas - par impuissance ou par abandon - à y pénétrer pour affirmer leur domination, laquelle est assurée par des micro-autorités alternatives ». A plus d'un titre, une telle définition ne convient pas à la situation éthiopienne, où les plantations sucrières constituent des espaces soumis à l'exercice du pouvoir d'État. Toutefois, cette forte présence de l'action publique n'interdit pas en leur sein l'apparition de régulations spécifiques relevant autant d'une exceptionnalité légalement organisée que d'arrangements plus localisés et moins formalisés, propres à la zone de la plantation.
- 15 C'est l'usage de ce terme développé par Primo Levi (1986) qui permet le mieux de comprendre l'émergence de ces bricolages, la dimension plus relationnelle d'une domination d'État observée depuis les camps de concentration nazis. En affirmant le besoin/recours d'un pouvoir autoritaire à des collaborateurs/auxiliaires internes, l'auteur ne projette pas une vision essentialisante du pouvoir nazi mais au contraire s'attache à travers la description de plusieurs figures à comprendre les ambivalences que son exercice occasionne. La figure du *fonctionnaire prisonnier* nous interdit toute réification du pouvoir d'État et souligne ainsi la nature très dynamique et évolutive⁶ de l'appareil d'État autoritaire. Elle permet de nous interroger sur qui fait l'État dans les projets sucriers ? De même, l'existence de *tortionnaires juifs* pose la question de l'autoritarisme des dominés, des cohésions au sein d'un groupe (d'une ethnie éventuellement dans le cas éthiopien) et soulève la dimension éthique de ces collaborations perçues dans les camps nazis comme une régression, une perte d'humanité, de capacité de solidarité, d'empathie avec ses pairs (très valable dans le cas des solidarités pastorales afar). Enfin, la figure du *courtier de la ségrégation/répression* décrit dans les ghettos l'émergence de petites notabilités revendiquant une certaine autorité sur leurs pairs.
- 16 S'il ne s'agit évidemment pas, ne serait-ce que de suggérer une comparaison entre les camps de concentration nazis et les plantations sucrières en Éthiopie, il convient toutefois d'observer la zone grise/confuse de ces sociétés nouvelles, où les contours de l'État et les identités locales/ethniques s'estompent devant l'impératif du Projet - devant ses violences, comme devant ses bienfaits dans le contexte éthiopien. Par ailleurs, il faut bien reconnaître que ce texte mobilise la notion comme une hypothèse heuristique davantage qu'il ne compte attester de sa réalisation.

Plantations et formation de l'État développemental

- 17 Les grands projets de plantation sucrière participent pleinement de la stratégie de construction de l'État par le gouvernement éthiopien. A l'instar des autres projets de grandes infrastructures, les plantations sucrières ont pour but de matérialiser les promesses de l'État d'accès à la ressource, ce faisant ils réaffirment l'alliance politique qui lie les masses éthiopiennes au Parti. Enfin, ces projets veulent témoigner de la capacité du gouvernement en place à conduire l'Éthiopie sur la voie de la croissance économique et renforcer ainsi sa légitimité.
- 18 La production sucrière en effet représente un secteur clé de la stratégie développementale éthiopienne planifiée par les *Growth and Transformation Plans*⁷. Le pays envisage de produire 4,9 millions de tonnes de sucre d'ici à 2020 afin de devenir l'un des principaux exportateurs de sucre et d'éthanol (FDRE 2015). Ces objectifs devraient permettre de créer des emplois susceptibles de capter la rapide croissance démographique ; de palier partiellement à un chômage des jeunes galopant⁸ mais également de répondre à une demande en sucre grandissante pour le marché domestique. L'Éthiopie consomme actuellement jusqu'à 700 000 tonnes de sucre par an, alors que la production annuelle ne dépasse pas les 440 000 tonnes (FDRE 2015).
- 19 En conséquence l'industrie sucrière constitue l'un des piliers des programmes développementaux, d'un point de vue matériel comme symbolique - dans une mesure comparable à la construction des grands barrages hydro-électriques (Fantini et al 2018). Pour atteindre ces nouveaux objectifs, le dispositif sucrier s'est construit sur l'expansion des industries existantes (Wonji/Shewa, Metehara et Finja) et la construction de dix nouvelles usines en région périphériques, tels le projet Tendaho sur l'Awash en région afar, le projet Kuraz sur l'Omo dans la région SNNPR, et le projet Beles dans le bassin du Nil bleu en région Amhara et Benishangul-Gumuz.
- 20 Le développement de ce secteur et la manne qu'il représente sont confiés à l'*Ethiopian Sugar Corporation* (ESC), une entreprise publique considérée comme stratégique par l'élite nationale et qui agit en situation de monopole. Créée en 2010, l'ESC était dirigée jusqu'en 2013 par un proche du Parti au pouvoir : Abay Tseaye, ancien leader de la lutte armée et du TPLF, ancien Ministre et « *security advisor* » de l'homme fort du pays, le précédent premier ministre Meles Zenawi. Plus encore, jusqu'en 2015 le PDG de l'ESC bénéficiait d'un rang ministériel (Kamski, 2016). De même, la construction des usines de transformation de la canne sucre a été initialement confiée à METEC, une entreprise de construction et de travaux publics contrôlée par le Ministère de la Défense et des armées.
- 21 En mai 2016, le PDG de l'ESC admettait lors d'une audition parlementaire que seule une des dix usines avait été achevée, alors que 90% du paiement avait déjà été effectué à METEC⁹. Ces retards dans la construction ont soulevé des doutes quant à la rentabilité financière des projets, auxquels l'ESC a répondu en s'engageant à chercher de nouveaux partenaires étrangers, jusque-là sans succès. Récemment, le nouveau gouvernement issu de la crise ayant conduit à la démission du premier ministre Hailemariam Dessalegn, a annulé le contrat avec METEC – au nom de la lutte contre le « favoritisme »¹⁰ – et annoncé sa volonté d'embaucher un maître d'œuvre international pour le projet sucrier du Tana Beles¹¹. Une telle décision révèle le rôle des projets sucriers, ou plus généralement de grande infrastructure, dans les stratégies ascensionnelles des élites nationales mais

également dans les recompositions, négociations qui les caractérisent aujourd'hui. En témoignent également les récents changements à la tête de METEC décidés par le nouveau gouvernement¹².

- 22 La recomposition des espaces sucriers engage également bien davantage que leur propre espaces et sociétés régionales. Comme tous les projets de développement, ils s'inscrivent dans une dynamique scalaire pilotée par des intérêts fédéraux et recomposent l'espace national dans son ensemble, à tout le moins ils font rejouer un imaginaire territorial plus ou moins nationalisé (Levine, 1974, Markakis 2011).
- 23 Porté par la rhétorique gouvernementale, cet imaginaire dépeint des régions périphériques richement dotées en ressources naturelles – particulièrement en terre et en eau – peu mises en valeur du fait de modes de vie et de systèmes de production locaux itinérants et extensifs, officiellement considérés comme arriérés (Rahmato, 2011, Markakis 2011). Dans ces espaces frontaliers, l'État développemental est en charge de promouvoir l'expansion d'un front agricole moderne et productif par la diffusion de nouvelles technologies, de systèmes de productions standardisées et d'institutions bureaucratiques. L'avancée du front agricole matérialise ainsi l'expansion de l'État, de son appareil décentralisé comme de sa déconcentration pilotée depuis la capitale par des milieux proches du pouvoir. Les espaces de développement qu'il façonne renouvellent ainsi le rapport à l'État et recomposent les stratifications sociales. Le contact entre l'État et la société ne s'opère plus principalement dans le cadre d'un exercice routinisé de l'action publique.
- 24 L'accès à l'État se pense et se déroule alors par l'accès à ses projets, lesquels offrent des contraintes et opportunités nouvelles pour les populations locales et promet surtout des ressources plus importantes que celles de la petite administration. Mais l'interpénétration des sphères étatiques incarnées dans le projet et des sociétés locales est rendue complexe par les trajectoires propres à ces espaces sucriers. Modèles et projets ont déjà transformés ces espaces – dont la propagande ne cesse pourtant de réaffirmer leur caractère vierge. Ainsi les projets Tendaho et Tana-Beles s'inscrivent-ils dans une certaine continuité de mise en valeur des périphéries éthiopiennes.
- 25 La région Afar, particulièrement la dépression de la rivière Awash, abrite des projets de grande agriculture commerciale depuis les années 1960. La culture du coton y fut initiée à la fin de la période impériale en partie à l'initiative du sultan de l'époque qui souhaitait moderniser son appareil productif en bénéficiant des capitaux étrangers (principalement hollandais). Nationalisées pendant la période socialiste et promues au statut de ferme d'État, ces plantations furent intégrées dans le programme agro-industriel du régime actuel mais dévolues à la production sucrière. Le projet Tendaho débuta ainsi en 2005 avec la construction d'un barrage en amont de la petite ville de Logya. Il fut achevé en 2015, avec la construction d'un sixième canal de dérivation ; l'établissement d'une plantation sucrière le long du canal principal sur 25000 ha et la construction d'une usine de transformation de la canne à sucre.
- 26 De façon similaire, la vallée du Beles (affluent du Nil bleu) a toujours été perçue comme une frontière, comme un front de peuplement capable de répondre aux besoins en terre des populations originaires des plateaux Amhara. Plusieurs vagues de peuplement et projets de déplacement des populations promus par différents régimes ont contribué au recul progressif des populations autochtones (Gumuz et Agaw) plus à l'ouest, vers la région de Metekel. Ce faisant, ils ont ancré localement la présence d'immigrés en

provenance des plateaux Amhara et Oromo et constitué localement une société pluriethnique.

- 27 En 1985, le gouvernement du Derg lança le projet du « *Tana Beles Resettlement project* » qui entraîna le déplacement de 80 000 personnes depuis les terres surpeuplées et touchées par la sécheresse de la région amhara¹³ et du Tigré, vers 250 000 hectares de terre considérée comme inoccupée et dotée d'un bon potentiel agricole dans la vallée du Beles (Dieci et Viezzoli 1992, Wolde Selassie 2009). En 2003, le gouvernement au pouvoir organisa une nouvelle vague de peuplement volontaire depuis les hautes terres amharas pour répondre à des préoccupations humanitaires, de sécurisation alimentaire et de lutte contre la pauvreté (Pankhurst et Piguet, 2009). En 2008, la région reçut des populations de différents villages du Wellega (en région oromo) afin de résoudre un conflit ethnique entre Gumuz et Oromo (Markakis, 2011). Plus récemment encore, en 2013, le gouvernement initia le projet de développement sucrier afin de répondre, cette fois-ci, aux besoins économiques, afin notamment de créer des emplois pour les jeunes diplômés sans accès à la terre vivant sur les plateaux amharas. Le projet prévoyait à ses débuts la mise en eau de 75 000 hectares par la captation de l'affluent du Nil et la construction de trois usines de transformation du sucre destinées à produire 242 000 tonnes de sucre par an et 20 827 m³ d'éthanol¹⁴. L'ensemble devait permettre la création d'environ 40 000 emplois¹⁵. Toutefois, à la suite d'un retard dans la construction des usines, le projet a été réduit par la suite à une surface de 50.000 hectares et à deux usines.
- 28 Inscrite dans un temps plus long, la formation de l'État portée par ces projets de développement est heurtée et marquée par une série de réajustements du fait, pour partie, des réponses du milieu local. Si les révisions à la baisse de la superficie de la plantation du Tana-Beles ne semblent pas avoir donné lieu à des compensations monétaires pour les occupants du sol délogés¹⁶, ce ne fut pas le cas dans le cas dans projet Tendaho, où les procédures de compensations furent engagées dès 2011 mais n'aboutirent pas du fait d'une corruption importante (Planel, 2015b). L'impossibilité pour les pouvoirs locaux et responsables du projet de 'libérer' une partie de l'oasis pour la culture sucrière a conduit au développement d'un espace de contractualisation agricole (*outgrowing*) en amont de l'oasis. Ce repositionnement sur des espaces et des sociétés différentes témoigne bien d'une capacité d'adaptation locale assez fine.

Mécanique autoritaire de la plantation sucrière

- 29 Certes le *Developmental State* promeut une certaine vision du développement, de la croissance économique et du projet national, mais il réaffirme également le primat de la tutelle publique et le monopole de l'État en matière économique et permet, voire organise, un exercice continu de la domination d'État.
- 30 Avant de concevoir les potentialités nouvelles offertes par la transformation rapide des milieux affectés par le projet, celle-ci est d'abord perçue comme une destruction. L'oasis d'Ayssayta, en aval du barrage de Tendaho et de la plantation afférante, est ainsi directement affectée par le fonctionnement du barrage. Les paysans observent une diminution généralisée des niveaux d'eau ainsi qu'une baisse momentanée rythmée par les prélèvements opérés pour la plantation (Labzaé, Planel, 2016). L'ensemble contraint fortement les activités agricoles et pastorales, au point que la culture du coton jadis développée sur les terres les mieux irriguées de l'oasis n'est désormais plus possible et que le recours saisonnier à la culture de rente pour les agriculteurs afar se trouve

menacé. De même autour du projet de Beles, la captation de l'eau du fleuve Beles pour irriguer la canne à sucre 'assèche' paradoxalement les paysans, dont les terres sont prises par la plantation et auxquels sont distribués des terres trop peu fertiles et trop éloignées pour pouvoir être cultivées. Cette évolution mécanique de la qualité des sols en aval des projets sucriers ou de grande hydraulique n'est pas prise en compte par les pouvoirs publics alors qu'elle constitue pourtant une contrainte fondamentale pour les paysans.

- 31 Ainsi l'État régule-t-il l'accès à un foncier compris comme 'hors sol'. Il organise et met en œuvre le déplacement des populations affectées par le projet (déguerpissement et relocalisation) ainsi que l'octroi de nouveaux titres fonciers. Indépendamment du niveau théorique de sécurité des tenures, toutes les terres peuvent être préemptées par la puissance publique selon des modalités qui varient toutefois fortement selon les situations locales. Dans l'oasis de l'Awsa, la sécurité des tenures est ancienne, elle est garantie depuis l'arrivée au pouvoir d'EPRDF par la double autorité de l'État éthiopien et du sultan afar (Labzaé, Planel, 2016). De même le rapport de pouvoir tripartite qui se joue régulièrement en Afar entre les autorités fédérales, les autorités régionales (Région-État) et le pouvoir coutumier du Sultan se cristallise bien souvent dans la sécurisation des tenures. De ce point de vue les politiques de déplacements de population portées par le projet Tendaho sont comprises par les autorités traditionnelles comme une perte de légitimité, et interprétées comme telle par les paysans (Planel, 2015b). Les déplacements possèdent ainsi une portée politique importante qui dépasse bien souvent le seul usage du sol et ils provoquent certaines résistances de la part des populations locales.
- 32 Dans le cas du Tana Beles le tissu social, issu de plusieurs vagues migratoires et composé de différents groupes ethniques¹⁷, fait peu communauté et l'on n'observe pas de réponse similaire pilotée par les élites locales. Les populations déplacées sont directement au contact des gestionnaires du projet. Le processus de déguerpissement et de relocalisation est géré directement par l'ESC avec l'appui des institutions locales (*woreda*), qui se trouvent dans la position délicate de médiateur entre les objectifs des élites nationales et les doléances des populations locales. Les plaintes les plus communes parmi les paysans expropriés concernent le caractère arbitraire et aléatoire du processus : la taille des nouvelles terres reçues en compensation n'est pas comparable à celle des terres cultivées auparavant, en partie parce qu'une partie de ces terres avait été occupée informellement par les paysans ; les nouveaux terrains se trouvent très éloignés des maisons, parfois à un jour de marche ; la mauvaise qualité des nouveaux sols ne permet pas d'atteindre les mêmes niveaux de production ; enfin, dans plusieurs cas les paysans ont été compensés avec des terrains qui étaient utilisés comme pâtures, ce qui a déclenché des conflits avec les autres usagers et contribue à terme à la réduction du cheptel.
- 33 Ces questions soulèvent beaucoup de plaintes individuelles, mais peu d'actions collectives engageant une réaction officielle. Au final, les paysans déplacés par le projet Tana-Beles développent diverses stratégies d'adaptation. Ils cherchent souvent à se faire embaucher par le projet, à des niveaux de compétence et de rémunération très bas, le plus souvent comme gardiens ou travailleurs agricoles contractuels. Ils essaient de développer d'autres activités, notamment celles permises par la croissance urbaine qui touche fortement les petits centres proches des plantations (journaliers, petits commerçants). Enfin très souvent, ils émigrent et se déplacent vers l'ouest dans l'espoir d'y travailler comme journalier agricole ou s'engagent dans des formes de métayage avec des fermiers plus riches et développent ainsi de nouvelles dépendances.

- 34 A cela il faut souligner la dimension genrée de ces adaptations, notamment en ce qui concerne les populations locales. Si pour les hommes, le déplacement est souvent perçu comme une perte d'identité – liée à la perte de l'activité paysanne-, la possibilité pour les femmes d'obtenir un emploi salarié dans la plantation, même saisonnier, est à l'inverse perçue comme une réelle source d'émancipation¹⁸.
- 35 Enfin, l'immigration paysanne qui touche cette région d'accueil des paysans originaires des hauts plateaux Amhara et Oromo à la recherche de nouvelles terres engendre également de nouveaux processus de marginalisation économique¹⁹ des groupes ethniques autochtones, comme les Agaw et les Gumuz (Labzae, 2014). Ces derniers pratiquent une agriculture itinérante considérée comme arriérée non seulement par le gouvernement national mais également par les immigrants des hauts plateaux. L'ensemble de ces processus contribue ainsi à redessiner les contours de la société locale.

La zone grise : nouvelles élites et nouveaux prolétaires, stratégies de survie et intérêts à collaborer

- 36 Directement perçus par les populations locales, et dans une moindre mesure par la communauté internationale, comme prédateurs - principalement du fait des opérations de 'libération du sol'- les deux projets ont particulièrement communiqué sur la création d'emplois. Avant même l'établissement de la plantation sucrière de Tendaho, alors que les autorités locales et les dirigeants d'ESC espéraient encore libérer des superficies cultivables à l'entrée de l'oasis, ces derniers annonçaient que le projet constituait une opportunité de développement sans précédent pour la région et offrirait un total de 50 000 emplois. En dépit de ces annonces, la capacité réelle des populations locales à participer au projet est un facteur très ambivalent et les différentes trajectoires ascensionnelles ou de déclin présentent souvent de nombreux points de rencontre.
- 37 Dans le projet Tendaho, l'agriculture contractuelle constitue ainsi l'une des formes les plus ambivalente de cette intégration économique par la contrainte. Fortement *encouragée* par les autorités locales, les communautés afars se sentent intégrées bien malgré elles dans cette transformation économique et signifient très nettement à quel point le sucre ne fait pas partie de leur culture. Elles y consentent toutefois partiellement devant la nécessité de réinventer leurs pratiques agricoles à la suite du déplacement et en partie également du fait d'une dépendance plus structurelle aux structures étatiques.
- 38 Dans le projet Tendaho les éleveurs regroupés en village dans district de Dubti, ont reçus en guise de compensation des terres en périphérie de la plantation sucrière – plus éloignées des champs, jardins et pâturages qu'ils occupaient précédemment le long de l'Awash. Ces terres non irriguées, non amendées ne sont pas cultivables par des populations sédentarisées depuis deux ou trois générations seulement et qui manquent de savoir-faire agricole. Elles sont donc dédiées à l'agriculture contractuelle. *Invités* à se constituer en coopérative, les paysans concèdent leur terre à la plantation qui les exploite alors selon des modalités spécifiques. Les sols sont entièrement cultivés par des travailleurs agricoles²⁰ de la plantation qui fournit également les intrants. Le produit de la récolte est commercialisé par la Coopérative directement à la plantation qui le rachète à des prix fixés par une commission composée à la fois de représentants des coopératives et de la plantation. En février 2016, les paysans espéraient de bons rendements de ce mode de culture et pensaient obtenir de cette vente un revenu substantiel. Ils ne mesuraient

pas alors l'ensemble des prélèvements opérés par la plantation sur le fruit de la récolte afin de compenser le coût du travail et des intrants fournis. Plus encore, ils considéraient ce revenu comme un salaire et pensaient obtenir de la plantation un revenu minimum garanti en cas de récolte insuffisante. Une garantie que les responsables de la plantation n'envisageaient pas, au contraire ils pensaient obtenir des dédommagements des autorités régionales en qualifiant les années de sécheresse de '*national disaster*' (Labzaé, Planel, 2016). Si l'on considère alors que les rendements obtenus sur les terres irriguées de l'intérieur de la plantation étaient déjà largement inférieurs aux prévisions en 2014 et promettaient de l'être en 2016, il est fort probable que les revenus donnés aux Afars déplacés soient très en dessous de leurs attentes, et que cette fenêtre d'enrichissement potentiel se révèle être une capture de leur nouvelle terre et de leur production opérée sans dédommagement significatif.

- 39 De même les stratégies d'accumulation développées par les notables locaux comme par les paysans dans le cadre de la culture cotonnière sont directement affectées par le projet. Les terres de l'oasis sont historiquement cultivées sur la base d'un arrangement original associant les paysans Afars, les responsables de clans et des investisseurs privés non afar²¹ - dont la plantation pourrait aujourd'hui faire partie. En effet, du fait de la récente baisse des niveaux d'eau dans l'oasis et de la baisse des cours du coton, les chefs de clan ne trouvent plus d'investisseurs privés pour la culture du coton et les terres demeurent en jachère une partie de l'année. Or ces chefs de clan en charge de la gestion des terres occupent souvent des positions de pouvoir dans les administrations locales – particulièrement à l'échelle du district (*wereda*)- ou dans les cellules du Parti. Certains ont ainsi à cœur de faciliter une conversion de l'oasis à l'économie sucrière et ce faisant la libération des terres. Sachant par ailleurs que les premières compensations versées pour la libération des terres par les administrations régionales furent partiellement détournées par les responsables locaux²² ou que par le passé, les chefs de clan ont pu vendre leur terre ou la part communautaire de la récolte sans le consentement des fermiers de l'oasis (Soulé, 2013), l'on peut s'interroger sur la réelle signification de ces jachères. Dans une situation de crise économique, il est légitime de penser qu'elles ont pour fonction d'accélérer la libération du sol et d'engager par ce biais une conversion généralisée à l'économie sucrière – servant au mieux les intérêts des intermédiaires entre le projet Tendaho et les paysanneries locales.
- 40 Dans le cadre du Tana-Beles, cette catégorie d'intermédiaire n'existe pas, les populations locales se trouvent directement en contact avec la plantation et peinent à en tirer bénéfice. A y regarder de plus près en effet, l'essentiel des emplois offerts par la plantation n'est pas occupé par les populations locales mais par des travailleurs migrants originaires d'autres régions et souvent mieux intégrés dans des filières professionnelles para-publiques²³. Une autre catégorie de migrants est constituée par les gens qui s'installent dans la ville de Fendika, qui se développe rapidement à proximité du site du projet : il s'agit de petits entrepreneurs (hôtellerie, restauration...), de travailleurs dans les services (banques, transports...), ou de petits commerçants qui profitent du volume d'affaires et des mobilités engendrées par l'existence du projet et qui contribuent à diversifier et stratifier le tissu social de la ville.
- 41 Les professionnels qui travaillent dans les bureaux de l'ESC représentent une première catégorie de ces migrants. Au mois de Novembre 2015, le projet comptait 1400 employés qualifiés : ingénieurs, agronomes, techniciens, contremaîtres recrutés dans tout le pays après l'obtention d'une maîtrise. Pour beaucoup d'entre eux il s'agit d'une première

expérience professionnelle - le site du projet étant considéré comme reculé, les travailleurs plus experts ne le choisissent pas. Pour ces jeunes professionnels le projet représente une opportunité professionnelle en termes de formation et d'expérience comme de réussite économique. En décrivant leur travail dans ce projet, ils semblent partager la vision gouvernementale de populations locales arriérées et reproduisent le discours officiel sur les bienfaits du projet/développement pour l'économie nationale (création d'emploi, accroissement des exportations) comme locale (retombées sur l'amélioration des services publics, école, santé, routes, électricité... ou mise à niveau de la production agricole). Même s'ils se disent satisfaits de leur carrière, ces jeunes professionnels envisagent de rester sur place un temps limité (souvent un maximum de deux ans) à cause de l'isolement du site et de la distance avec leur maison/famille, comme avec les grands centres urbains qui leur apporteraient davantage d'opportunités en termes d'éducation. En même temps, ils se disent assez préoccupés par les retards accumulés dans la construction des usines qui risquent de gêner leur travail⁴⁴.

- 42 Les travailleurs journaliers, moins qualifiés que les précédents, constituent la deuxième catégorie de migrants qui vient rejoindre le projet. En novembre 2015, environ 11 000 travailleurs journaliers étaient employés dans la plantation. Ces jeunes sont recrutés par l'ESC en collaboration avec les autorités locales (*woreda* et *kebele*) notamment sur les plateaux amhara, dans les zones du Sud Gonder et West Gojam. Ils doivent justifier d'un niveau d'éducation minimum (Grade 10) et sont préférentiellement sélectionnés parmi ceux qui n'ont pas suffisamment accès à la terre pour créer et/ou soutenir une famille, et que le gouvernement qualifie de « sans emploi ». Attirés par la promesse d'un emploi permanent dans les bureaux du projet ainsi que par leurs propres aspirations en termes d'indépendance et d'émancipation par rapport à leur famille, ces nouveaux prolétaires se heurtent à une réalité de travailleurs journaliers et aux conditions de travail très dures dans les plantations sucrières. Ils considèrent ainsi que la vie dans les baraquements du camp est trop chère et ne correspond pas à leur attente en termes d'environnement urbain, notamment d'accès aux services. En bref, ils considèrent que ce travail de journalier agricole, comme sa rémunération ne correspondent pas à leur niveau d'éducation. Certains toutefois développent une petite activité secondaire (petit commerce, petit élevage) ou partagent le coût de la vie quotidienne en se mariant avec d'autres travailleurs. Alors, ils s'engagent dans des trajectoires d'accumulation. D'autres au contraire envisagent de retourner dans leur village d'origine sur les plateaux amhara.
- 43 A l'intérieur de la plantation, ces deux catégories de travailleurs se trouvent dans la position subalterne des « contrôleurs » opérant dans le cadre du système d'encadrement du *kaizen* - emprunté aux entreprises publiques japonaises (Fourie, 2015) et qui offre de multiples points communs avec les *development armies* éthiopiennes. A l'extérieur de la plantation, au contraire, ces mêmes travailleurs contribuent aux processus d'expulsion et de marginalisation des paysans par la mise en œuvre des opérations de déguerpissement et de relocalisation.

Conclusion

- 44 La comparaison entre les deux projets sucriers de Tendaho et de Beles confirme la nature des plantations comme espaces autoritaires de construction et formation de l'État. Le processus de construction résulte des stratégies d'extraction et d'accumulation des ressources (terre et eau) explicitement développées par les élites nationales ainsi que des

techniques d'encadrement et mobilisation des populations locales. La dynamique de formation est quant à elle liée aux processus originels et autonomes de négociation, appropriation et adaptation de ces stratégies par différents acteurs (élites locales, travailleurs, paysans, etc.).

- 45 Nous avons analysé ces espaces à la lumière de la notion de zone grise telle que décrite par Primo Levi afin d'éviter une vision essentialisante du pouvoir autoritaire, an historique et non relationnelle, afin notamment de comprendre son recours à des formes auxiliaires de collaboration, cooptation ou incitations à collaborer. Nous avons ainsi décrit différentes figures/trajectoires de la collaboration qui témoignent la plasticité du fait autoritaire et de la diversité des situations qu'il offre. Dans un même pays, dans deux régions périphériques, et au sein de projets mis en place par la même compagnie, l'on constate des différences significatives en termes de trajectoires de formation de l'État, d'intérêts et de conditions de possibilité de la collaboration. Les spécificités historiques et géographiques locales expliquent pour une large part ces variations. Il apparaît donc nécessaire pour comprendre la plasticité du phénomène autoritaire, et en l'occurrence la pluralité et l'ambivalence des figures de la collaboration, de croiser l'histoire nationale (rythmée par les plans de développement) et la diversité des trajectoires historiques des territoires locaux.
- 46 Ainsi peut-on repérer différentes figures de la collaboration et différentes formes d'autoritarisme des dominés. Dans le projet du Tana Beles, la figure du « fonctionnaire prisonnier » est incarnée par les travailleurs immigrés professionnels plus ou moins qualifiés faisant carrière ou par les nouveaux prolétaires agricoles en quête de travail. Les deux adhèrent généralement à la vision développementaliste de l'État et espèrent en partager les profits. Sur le projet Tendaho, à l'inverse, l'on retrouve la figure du courtier qui construit, renforce et utilise à la fois sa position d'intermédiaire entre le projet et les paysanneries locales pour poursuivre des stratégies d'accumulation, plutôt individuelles.
- 47 L'analyse de la plasticité du pouvoir autoritaire et celle des trajectoires plurielles de la collaboration ne doivent pas être comprises comme une justification ou une désresponsabilisation du gouvernement national et de ses élites politiques à l'origine de ces processus. Au contraire. Exactement comme la description de la zone grise par Primo Levi n'avait pas pour but de justifier le système concentrationnaire, mais d'en dévoiler sa nature deshumanisante, notre analyse de la complexité et des contradictions des zones grises des plantations sucrières nous éclaire sur la nature du projet développemental de l'État éthiopien et sur sa mise en forme.
- 48 Les projets sucriers constituent bien des sphères politiques en ce qu'ils redéfinissent les rapports de travail et engagent de nouvelles coalitions sociales – dont il est encore délicat de dire si elles peuvent constituer des alliances politiques localisées, si elles permettent un véritable « passage au politique » (Bayart, 1995). Les recompositions des rapports de travail permises par l'instauration de ces projets de développement contribuent à une polarisation grandissante des sociétés locales – qu'elles soient ou non pluri-ethniques. La capacité des individus à participer au projet est un facteur très ambivalent ; pour certains elle produit un véritable enrichissement, pour d'autres la captation de leurs ressources au profit de la plantation annonce un appauvrissement à venir. De même, leur capacité à résister s'inscrit dans un registre de norme et d'action tout aussi changeant. Au final, la politisation du développement produit une réelle rigidité dans la mise en œuvre des projets conduits dans une économie de capture de la ressource par le centre sans souci de redistribution aux sociétés locales. Si certains passeurs/intermédiaires peuvent tirer

profit de cette situation les masses paysannes déplacées s'en voient plutôt définitivement, et souvent violemment exclues.

BIBLIOGRAPHIE

- MEHERET A., 2014. "The Growth and Transformation Plan: Opportunities, Challenges and Lessons", in Dessalegn Rahmato et al., *Reflections on Development in Ethiopia. New Trends, Sustainability and Challenges*, Forum for Social Studies, Friedrich Ebert Stiftung, Addis-Abeba, p. 3-30.
- BACH, J.N., 2011. Abyotawi democracy: neither revolutionary nor democratic, a critical review of EPRDF's conception of revolutionary democracy in post-1991 Ethiopia. *Journal of Eastern African Studies*, 5(4), pp.641-663.
- BAYART, J.F., 2008. Le concept de situation thermidorienne: régimes néo-révolutionnaires et libéralisation économique. *Questions de recherche*, 24, pp.1-77.
- BAYART, J.F., 2006. *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*. Fayard, Paris
- BAYART, J.F., 1995, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, 35 :3, p. 343-373
- BERMAN, B. and LONSDALE, J., 1992. *Unhappy valley: conflict in Kenya & Africa* (Vol. 1). Ohio University Press.
- CHINIGÒ, D. and FANTINI, E., 2015. Thermidor in Ethiopia? Agrarian transformations between Economic Liberalization and the Developmental State. *EchoGéo*, (31).
- CLAPHAM, C., 2002. Controlling Space in Ethiopia in James, Wendy, Donham, Donald L. *Remapping Ethiopia*. London: James Currey.
- DIECI, P. and VIEZZOLI, C., 1992 (eds). *Resettlement and rural development in Ethiopia: social and economic research, training and technical assistance in the Beles Valley*. Franco Angeli.
- EMMENEGGER R., Sibilo Keno, Hagmann T., 2011, "Decentralization to the household: expansion and limits of State power in rural Oromiya", *Journal of Eastern African Studies*, 5:4, p. 733-754
- FANTINI, E. and PUDDU, L., 2016. Ethiopia and International Aid: Development Between High Modernism and Exceptional Measures. In Hagmann T. and Rentjers P. (eds.) *Aid and Authoritarianism in Africa: Development without Democracy*, Zed Books, pp.91-118.
- FANTINI, E., MULUNEH T., SMIT H., 2018. Big projects, strong states? Large-scale investments in irrigation and state formation in the Beles Valley, Ethiopia, in Menga F., Swyngedouw E. *Water, technology and the Nation-State*, Routledge.
- FEDERAL DEMOCRATIC REPUBLIC OF ETHIOPIA, 2015. *Growth and Transformation Plan II (2015/16-2019/20)*
- FERGUSON, J., 1994. The anti-politics machine: Development. *Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho* (Minneapolis: University of Minnesota Press, 1994), 27.

- FERGUSON, J., 2005. Seeing like an oil company: space, security, and global capital in neoliberal Africa. *American anthropologist*, 107(3), pp.377-382.
- KAMSKI, B., 2016. The Kuraz Sugar Development Project (KSDP) in Ethiopia: between 'sweet visions' and mounting challenges. *Journal of Eastern African Studies*, 10(3), pp.568-580.
- FOURIE, E., 2015. China's example for Meles' Ethiopia: when development 'models' land. *The Journal of Modern African Studies*, 53(3), pp. 289-316.
- GEISSER V., 2008. "L'autoritarisme des "dominés" : un mode paradoxal de l'autoritarisme politique?", *Recherches*, 2008/1, 181-212
- HARVEY D., 2003, *The new imperialism*, Oxford University Press, Oxford.
- HIBOU B., 2011, *Anatomie politique de la domination*, La Découverte, Paris.
- LABZAE M., PLANEL S., 2016. "Report on the current drought in Awsa and the potential effects of the Tendaho sugar plantation on the oasis", rapport de recherche, CFEE
- LABZAE M., 2014, « Le grand remaniement. Formalisation des droits fonciers et déplacement contraint des populations dans l'Ouest éthiopien », *Les cahiers du pôle foncier*, n°8, 30 p
- LEFORT, R., 2015. *The Ethiopian economy; the developmental state vs. the free market*. In Ficquet E., Prunier G. (eds.), *Understanding contemporary Ethiopia. Monarchy, Revolution and the Legacy of Meles Zenawi*, Hurst.
- LEFORT, R., 2012. Free market economy, 'developmental state' and party-state hegemony in Ethiopia: the case of the 'model farmers'. *The Journal of Modern African Studies*, 50(4), pp. 681-706.
- LEFORT, R., 2010. Powers-mengist-and peasants in rural Ethiopia: the post-2005 interlude. *The Journal of Modern African Studies*, 48(3), pp.435-460.
- LEVI P., 1986, *I sommersi e i salvati*, Einaudi, Torino
- LEVINE D., 1974. *Greater Ethiopia: The Evolution of a Multiethnic Society*, University of Chicago press, Chicago, 229 p.
- MARKAKIS, J., 2011. *Ethiopia: The last two frontiers*. Boydell & Brewer Ltd.
- MOSLEY, J. and WATSON, E.E., 2016. Frontier transformations: development visions, spaces and processes in Northern Kenya and Southern Ethiopia. *Journal of Eastern African Studies*, 10(3), pp.452-475.
- MINASSIAN G., 2011, *Zones Grises. Quand les États perdent le contrôle*, Paris : Autrement.
- OLIVIER de SARDAN J.P., 1995, *Anthropologie et développement: essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala
- PANKHURST, A. and PIGUET, F., 2009. *Moving people in Ethiopia: development, displacement & the state*. Eastern Africa Series. . James Currey, Oxford.
- PLANEL S., 2015a. "Espaces autoritaires, espaces (in)justes ?" Introduction au numéro thématique, *Justice Spatiale/Spatial Justice*, n°8, <http://www.jssj.org/> - Version anglaise « Authoritarian Spaces, (un)just spaces ? »
- PLANEL S., 2015b. « Transferts de terre en Ethiopie : contrôle foncier et contrôle politique », in Redon M., Magrin G., Chauvin E., Lavie E., Perrier-Bruslé (dir.), 2015. *Ressources mondialisées. Essais de géographie politique*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. Territoires en mouvement, 336 p. : 225-246

- PLANEL S. et BRIDONNEAU M., 2015. « Glocal Ethiopia. Échelles et repositionnements des pouvoirs », *EchoGéo* [En ligne], 31 | 2015, mis en ligne le 10 avril 2015. URL : <http://echogeo.revues.org/14199> ; DOI : 10.4000/echogeo.14199; version anglaise « Glocal Ethiopia. Scales and power shifts »
- PLANEL S., 2014. "A view of a Bureaucratic Developmental State. Local governance and agricultural extension in rural Ethiopia", *Journal of Eastern African Studies*, Vol 8, Issue 3, 420-437
- RAHMATO D., 2011. Land to investors: Large-scale land transfers in Ethiopia. In *Forum. for Social Studies: Addis Ababa, Ethiopia*.
- SCOTT J.C., 1998. *Seeing like a state: How certain schemes to improve the human condition have failed*. Yale University Press.
- SEGBERS, K., DESSEIN, J., HAGBERG, S., DEVELTERE, P., HAILE, M. and DECKERS, J., 2008. Be like bees—the politics of mobilizing farmers for development in Tigray, Ethiopia. *African Affairs*, 108 (430), pp.91-109.
- SOULE A. H., 2013, *Les Afar, la révolution éthiopienne et le régime du Derg (1974-1991)*, Centre Français des Etudes Ethiopiennes, Addis-Abeba, 27 p.
- VAUGHAN S., « Federalism, Revolutionary Democracy and the Developmental State, 1991-2012 », in G. Prunier et E. Ficquet (dir.), *Understanding Contemporary Ethiopia...*, op. cit., voir particulièrement « Ideology and Control: Liberalization and the Developmental State », p. 306-309.
- VILLANUCCI, A., FANTINI, E., 2016. Santé publique, participation communautaire et mobilisation politique en Éthiopie: la Women's Development Army. *Politique africaine*, (2), pp.77-99.
- WOLDE SELASSIE, A., 2009. Social impact of resettlement in the Beles valley. In Pankhurst, A. and Piguet, F. (eds.), *Moving people in Ethiopia: development, displacement & the state*. Eastern Africa Series. James Currey, Oxford.

NOTES

1. Telles celles observées par J.C. Scott au sein de sociétés paysannes.
2. Depuis des actes de résistances et de désobéissances semblent avoir été signalés sur les lieux, voir Girma Alemu, The sugar cane of Jawi factory in Ethiopia set on fire for the second time, *Abbay Media*, 7 décembre 2016 (dernier access 28/05/2018) - <http://abbaymedia.net/the-sugar-cane-of-jawi-factory-set-on-fire-for-the-second-time/>
3. Alors que des autorisations de recherches avaient été produites par l'administration de la Région-État afar.
4. Voir les deux cas précédemment développés par E. Fantini et Villanucci A. (2016) sur l'incorporation des normes et par S. Planel (2014) sur la contrainte bureaucratique
5. Ou d'autres formes de contractualisation agricole.
6. Il observe ainsi qu'un renforcement de la pression autoritaire démultiplie les intérêts à collaborer et ce particulièrement dans des logiques de survie ou de peur de la répression.
7. GTP I (2010/2011-2014/15) et GTP II (2015/16-2019/20) doivent renforcer l'économie nationale et organiser son intégration aux marchés mondiaux. Voir Lefort, 2015 et Meheret Ayenew, 2014 pour plus de détail sur l'évolution de la planification, notamment sur le développement du secteur agro-industriel.
8. Et inquiétant les pouvoirs publics. Particulièrement depuis les contestations de rue organisées dans tout le pays par les jeunes urbaines depuis 2016.

9. <https://www.thereporterethiopia.com/content/sugar-corp-red>
10. Lutte qui s'inscrit dans un agenda plus général de réforme de l'Etat sur le modèle de la bonne gouvernance. Avec le soutien du Parti au pouvoir, cette nouvelle norme d'action publique prend la forme d'une lutte contre la corruption qui permet plus ou moins la mise en place de purges ou de règlements de compte au sein de l'appareil d'Etat.
11. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2018-04-18/ethiopia-courts-foreigners-for-sugar-project-as-army-sidelined>
12. Prime Minister Abiy Reshuffles MeTec Board », *Addis Fortune*, May 24, 2018 - <https://addisfortune.net/breaking-news/prime-minister-abiy-reshuffles-metec-board/>
13. Principalement depuis le Choa et le Wollo.
14. <http://www.etsugar.gov.et/>
15. Données obtenues lors d'entretiens avec les « general managers » du projet Beles et réalisés en décembre 2015.
16. D'après des témoignages indirects, car cette information n'a pu être vérifiée sur le terrain.
17. Voir section précédente.
18. Dans les hauts plateaux, l'usage de l'araire est culturellement interdit aux femmes, lesquelles dépendent donc toujours des hommes pour travailler les champs.
19. Alors que l'ethno-fédéralisme leur reconnaît une forte légitimité politique.
20. Les travailleurs agricoles de la plantation sont souvent des paysans originaires du Sud de l'Éthiopie (SNNPR), région Amhara ou Tigray, et très rarement des Afars. Ces derniers sont employés plus ou moins saisonnièrement dans la plantation.
21. Les parcelles cultivées collectivement par un clan sont vastes, certaines comptent jusqu'à 300 hectares. Elles sont cultivées individuellement en maïs lors d'une première récolte en début de printemps et en coton lors d'une deuxième récolte réalisée par un investisseur recruté par le chef de clan. Le coton est alors partagé entre l'investisseur (2 tiers) et les fermiers (1 tiers).
22. Enquêtes Sabine Planel, Ayssayta, février 2012.
23. C'est le cas particulièrement pour les travailleurs agricoles originaires du sud de l'Éthiopie (SNNPR).
24. En effet, si la canne à sucre n'est pas coupée et transformée à temps, sa teneur en sucre diminue, et il ne reste d'autre solution que de la brûler – étant trop lourde pour être transportée et travaillée dans un autre site éloigné de la plantation.

RÉSUMÉS

Les projets de grande hydraulique destinés à la production sucrière représentent un des secteurs clés de la nouvelle stratégie économique mise en place par le gouvernement éthiopien. Sur la base d'une mise en comparaison entre deux enquêtes ethnographiques conduites dans des plantations sucrières situées en périphérie du territoire national, cet article analyse les relations entre les transformations spatiales, la mobilisation des populations et l'exercice autoritaire du pouvoir conduits par de l'Etat développemental. Par l'usage métaphorique de la zone grise, cet article observe la pluralité et l'ambiguïté des trajectoires individuelles de négociation, collaboration et de désillusion qui se développent dans ces espaces autoritaires. L'article insiste ainsi sur la plasticité du pouvoir autoritaire et observe, au cœur de l'appareil

d'Etat, des processus d'extraction et d'accumulation des ressources contradictoires, et dans ses marges l'inégalité et la polarisation sociale.

Large scale irrigation for sugar production has been one of the pillars of the Ethiopian government recent strategy for economic growth. Drawing on and comparing ethnographic fieldwork in two sugar plantations in different peripheral regions of the country, this article analyses the relation between spatial transformation, people mobilisation and authoritarian exercise of power in the name of the developmental state. Through the metaphor of the grey zone, we track the plurality and ambiguity of the trajectories of negotiation, collaboration and disillusion that materialise in these authoritarian spaces. This sheds light on the plasticity of authoritarian power, as well as on the contradictions between resources extraction and accumulation at the core of the Ethiopian developmental state, and inequity and social polarization at its margins.

INDEX

Mots-clés : État développemental, formation de l'État, situations autoritaires, plantation sucrières, territorialisation, Éthiopie

Keywords : developmental state, state formation, authoritarianism, sugar plantation, territorialisation, Ethiopia

AUTEURS

EMANUELE FANTINI

Senior researcher

IHE Delft Institute for Water Education

e.fantini@un-ihe.org

SABINE PLANEL

Chargée de recherche IRD

IMAF, 8171

sabine.planel@ird.fr